

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

**DECRET N°2026-0275/PT-RM DU 06 MAI 2026 PORTANT NOMINATION, A
TITRE EXCEPTIONNEL, AU GRADE DE GENERAL DE DIVISION**

**DECRET N°2026-0276/PT-RM DU 06 MAI 2026 PORTANT NOMINATION
DU CHEF D'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES**

DECRET N°2026-0275/PT-RM DU 06 MAI 2026 PORTANT NOMINATION, A TITRE EXCEPTIONNEL, AU GRADE DE GENERAL DE DIVISION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2026-0254/PT-RM du 4 mai 2026 relatif aux Fonctions de ministre de la Défense et des anciens Combattants,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Général de Brigade **Elisée Jean DAO**, de la Garde nationale du Mali, est nommé, à titre exceptionnel, au grade de **Général de Division**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre délégué auprès du ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Général de Division Oumar DIARRA**

DECRET N°2026-0276/PT-RM DU 06 MAI 2026 PORTANT NOMINATION DU CHEF D'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2026-0254/PT-RM du 4 mai 2026 relatif aux Fonctions de ministre de la Défense et des anciens Combattants,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE

Article 1^{er} : Le Général de Division **Elisée Jean DAO** est nommé **Chef d'Etat-major général des Armées**.

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2020-0016/P-CNSP du 1er septembre 2020 portant nomination du Général de Brigade **Oumar DIARRA, Chef d'Etat-major général des Armées**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 mai 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre délégué auprès du ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Général de Division Oumar DIARRA**